

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2366

présenté par
Mme Runel

ARTICLE 43

À l'alinéa 43, substituer aux mots :

« lorsqu'il a »

les mots :

« après avoir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.